Le Président. Michel PAPIN



COMPTE- RENDU DE REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES

Réunion du 11 mars 2017 à 9 heures

Nombre de membres en exercice : 8

Présents 3 Absents 5

Le Conseil de la Caisse des Ecoles.

ADOPTE le précédent compte-rendu du 17 décembre 2016.

PREND ACTE du débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire : Budget Primitif.

- ATTRIBUE une subvention de 50 € à l'association de l'Union Départementale de l'Education Nationale.
- ATTRIBUE une aide financière de 124 € pour un séjour scolaire pour deux classes de CE1-CE2 et de CM2 à l'école primaire du Parc. PRECISE que cette aide sera versée à la coopérative de l'école primaire du Parc.
- DECIDE d'accorder, au Trésorier Principal, l'autorisation permanente de poursuite pour les titres quelles que soient la nature de la créance et la nature des poursuites pour le budget du Syndicat du C.E.S, PRECISE que l'ordonnateur a la possibilité de notifier au trésorier une interruption de poursuite pour un titre donné si celui-ci en estime l'opportunité.

DECIDE de demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil, ACCORDE l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an.

Séance levée à 10h

Affiché le 17 mars 2017



COMPTE RENDU DE LA CAISSE DES ECOLES

Réunion du 1er avril 2017 à 9h00

Nombre de membres en exercice :

Présents : 5 Représenté : 1 Absents : 2

Le Conseil de la Caisse des Ecoles.

A l'unanimité,

- ADOPTE le précédent compte-rendu du 11 mars 2017.
- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget de la Caisse des Ecoles dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant pour le même exercice.
- ADOPTE le Compte Administratif 2016 du budget de la Caisse des Ecoles.
- PROCEDE à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Caisse des Ecoles.
- ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Caisse des Ecoles. PRECISE que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre.

Séance levée à 9h30

Le Président, Michel PAPIN

> de LÉSIGNY

Affiché le : 6 avril 2017



COMPTE- RENDU DE REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES

Réunion du 26 octobre 2017 à 18 heures

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5 Absents : 3

Le Conseil de la Caisse des Ecoles,

ADOPTE la décision modificative n°1 des crédits du budget de la Caisse des Ecoles – exercice 2017

AUTORISE la Caisse des Ecoles à recourir à la transmission électronique de ses convocations, AUTORISE Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles à signer le contrat d'abonnement au portail www.e-convocation.com avec la société DEMATIS, sise 112 rue Réaumur, 75002 PARIS, PRECISE que le présent contrat est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle de 19 € HT par destinataire et remisé de 15 % pour un engagement tri annuel. La redevance globale pour 5 destinataires se monte à 80.75 € HT soit 96.90 € TTC par an. La redevance est celle en vigueur au moment de la signature du présent contrat et ne fera l'objet d'aucune revalorisation pour la durée globale du contrat, PRECISE que le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans avec une facturation annuelle, et une prise d'effet au 1^{er} juin 2017. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat, Dematis pourra percevoir une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remisé, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial.

Séance levée à 18h40

Le Président,

Michel PAPIN

Affiché le : 02 novembre 2017